

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Weitere Schadstoffemissionen, Naturschutz</b>
Akteure	<b>Jura</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Berclaz, Philippe  
Freymond, Nicolas  
Gerber, Marlène  
Porcellana, Diane

## Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Weitere Schadstoffemissionen, Naturschutz, Jura, 2004 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Raumplanung und Wohnungswesen	1
Raumplanung	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	1
Gewässerschutz	2

## Abkürzungsverzeichnis

<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>UNESCO</b>	Organisation der Vereinten Nationen für Erziehung, Wissenschaft und Kultur
<b>BLN</b>	Bundesinventar der Landschaften und Naturdenkmäler von nationaler Bedeutung

---

<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>IFP</b>	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Raumplanung und Wohnungswesen

#### Raumplanung

Eine von der Stiftung Landschaftsschutz Schweiz und Pro Natura verfasste Studie, welche die Baulandreserven der Kantone Jura, Neuenburg, Schaffhausen und Wallis unter die Lupe genommen hatte, kam im März 2015 zu alarmierenden Befunden. In den vier Kantonen, die im gesamtschweizerischen Vergleich am meisten Bauland horteten, befanden sich insgesamt rund **340 ha Bauland in streng geschützten Biotopen**, was ungefähr 500 Fussballfeldern entspreche. Allein im Kanton Wallis seien 290 ha Bauland in dieser sogenannten „roten Zone“ zu finden. Ferner überschneide sich in den vier untersuchten Kantonen im Vergleich zu den „roten Zonen“ beinahe das Zehnfache an Bauland mit Landschaften und Naturdenkmälern von nationaler Bedeutung, den sogenannten BLN-Gebieten. Die Verbände forderten die Kantone auf, die ökologisch schädlichsten Bauzonen rasch zu beseitigen.

Mit den Zahlen der Studie konfrontiert relativierten die kantonalen Verantwortlichen diese zwar aufgrund der nicht ganz aktuellen Datenlage, zeigten aber dennoch Verständnis für das Anliegen der Naturschutzverbände. Die sich in der roten Zone befindenden Baulandreserven seien zu überprüfen und gegebenenfalls zurückzuzonen, so etwa die Walliser Dienststelle für Raumplanung. Das Wallis sei jedoch „reich an Landschaften von aussergewöhnlicher Schönheit und Vielfalt“ – ein Viertel des Kantonsgebietes gehöre zum Bundesinventar für Landschaften und Naturdenkmäler (BLN). Da seien Konflikte nicht zu vermeiden.<sup>1</sup>

#### Umweltschutz

##### Naturschutz

Croulant sous les requêtes, l'UNESCO a demandé aux Etats membres de lui fournir une liste indicative des candidatures au Patrimoine mondial. Le Conseil fédéral a mis en place un concours et **cinq candidats** ont été retenus **pour l'inscription** : l'horlogerie et la forme urbaine de La Chaux-de-Fonds/Le Locle, l'œuvre du Corbusier, les sites préhistoriques lacustres et les Chemins de fer rhétiques avec le paysage culturel de l'Albula-Bernina (GR) et le vignoble de Lavaux (VD). Le parlement a accepté durant l'année sous revue une motion Zisyadis (pdt, VD) qui demandait au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires pour inscrire les vignobles en terrasses de Lavaux au patrimoine de l'UNESCO (Mo. 04.3044).

Les cinq nominés devront constituer un dossier avec l'Office fédéral de la culture et postuler ensuite au label UNESCO. La Suisse, tout comme les autres pays, ne pourra présenter à l'UNESCO qu'un dossier par année. La prochaine liste ne devrait pas intervenir avant six à sept ans.<sup>2</sup>

L'OFEV a approuvé neuf des onze demandes de **parcs d'importance nationale** présentées par les cantons depuis décembre 2007. Outre le parc de l'Entlebuch (LU) l'année précédente, l'office a délivré le label « Parc » au parc naturel de Thal (SO) et au parc naturel périurbain de Zurich-Sihlwald (ZH) pour une durée de dix ans. La Suisse compte ainsi désormais quatre parcs d'importance nationale. Sept projets de parcs naturels régionaux ont également été approuvés et recevront des aides financières de la Confédération d'un montant total de 5,6 millions de francs pour la période 2009–2011. À cette fin, l'OFEV a publié, à l'automne, une première série de projets de convention-programme entre l'office et les cantons concernés pour la création et la gestion des parcs du Doubs (JU), de la Gruyère (FR) et du Pays-d'Enhaut (VD), du Jura vaudois et de la biosphère du Val d'Hérens (VS). En échange d'une contribution variable de la Confédération, les autorités cantonales contractantes se sont engagées à préserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, à renforcer les activités économiques selon les standards du développement durable et à dispenser une sensibilisation et une éducation à l'environnement. Les négociations pour les projets de parc du Binntal (VS), de Ela (GR), du Chasseral (BE et NE), du Diemtigtal (BE), du Gantrisch (BE et FR) et du Thunersee-Hohgant (BE) étaient toujours en cours au terme de l'année sous revue. L'OFEV a par ailleurs rejeté les demandes tessinoise et

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 13.03.2015  
MARLÈNE GERBER

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 11.12.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 27.10.2009  
NICOLAS FREYMOND

grisonne pour les projets de parcs nationaux « Parco nazionale del Locarnese » et « Biosfera Val Müstair », en raison respectivement des conséquences du désistement de la commune de Cevio (Val Maggia) et d'un dossier lacunaire. Sur invitation de l'office, les autorités cantonales concernées soumettront des dossiers révisés courant 2010. <sup>3</sup>

## Gewässerschutz

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 01.06.2018  
DIANE PORCELLANA

Dans la nouvelle version de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), approuvée par le Conseil fédéral, figure une **dérogation à l'autorisation de déversement d'eaux issues de circuits de refroidissement ouverts**. Cet assouplissement vise à réduire le problème découlant de l'obligation de suspendre le déversement d'eaux de refroidissement lorsque la température du cours d'eau excède les 25 degrés. Au-delà de cette température, les autorités pourront donc tolérer des rejets thermiques ayant un effet minime sur la température de l'eau. Des dérogations spécifiques sont accordées aux centrales nucléaires existantes. Toutefois, les nouvelles installations construites devront limiter la production de chaleur et utiliser l'évacuation dans le cours d'eau seulement pour les rejets thermiques non récupérables.

Le projet de modification a été accueilli favorablement par la plupart des cantons et par les milieux économiques interrogés. Ce ne fut pas le cas pour le PS, les organisations environnementales, quelques associations professionnelles et instituts de recherche, et pour huit cantons (AG, BL, FR, GE, LU, TI, TG, VD). Une des principales raisons qui motive leur position est la survie des organismes aquatiques. Pour l'assurer, il faudrait empêcher ou limiter toute hausse de température des cours d'eau par des rejets thermiques. <sup>4</sup>

---

1) TA, 13.3.15; BZ, 14.3.15

2) 24h, 19.4.04; presse du 11.12.04.

3) Presse des 20.3 et 29.8.09; NZZ, 2.12.09; OFEV, communiqué de presse, 28.8.09; FF, 2009, p. 6716 ss.

4) Communiqué de presse OFEV du 11.4.18; Rapport explicatif de l'OFEV du 11.4.18; Rapport sur les résultats de la consultation du 11.4.18